

Arrêté

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement par la voie contractuelle ouvert aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) dans le corps des Techniciens de recherche et de formation, organisé par L'Université de Lille

Le Président de l'Université de Lille,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret N°95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pour l'application de l'article 27 de la loi N° 84-16 du 11 janvier 1984 modifié relative à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'état.

Vu l'arrêté du 24 mars 2021 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture de recrutements de Techniciens de recherche et de formation de classe normale réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

Arrêté

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement, Techniciens de recherche et de formation classe normale, BAP J, Gestionnaire financier et comptable, réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi et organisé par L'Université de Lille est composée ainsi qu'il suit :

- Mme Anne Sophie LECLERCQ GRARE, Directrice adjointe de la DDGPC, responsable des services formation et accompagnement des parcours professionnels, Présidente de jury - Université de Lille
- Mme Audrey DEPARCY, Directrice de l'Environnement Social au Travail, Membre - Université de Lille
- Mme Maria ROUSSEAU, Chargée de missions entreprises, Membre - CAP EMPLOIS
- Mme Sandra VANDEMEULEBROUCK, Adjointe à l'Agent comptable - Université de Lille
- M. Tony DELETTREZ, Responsable des services scolarité et FTLV Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales - Membre - Université de Lille
- M. Damien BESEGHER, Directeur des services d'Appui, Faculté des sciences et technologies, Membre - Université de Lille
- M. Alexis BECUWE, Directeur des Services d'Appui, IAE Lille University School of Management suppléant, Membre Université de Lille

Article 2 : Le Président de l'Université de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeneuve D'Ascq, le 20 avril 2021

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Marie-Dominique SAVINA

